

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1954

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 12 mai 1954. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Sur le rapport de M. Fousson, la commission a adopté, dans le texte voté par l'Assemblée Nationale, le projet de loi (n° 128, année 1954) tendant à ratifier le décret du 4 mai 1951 fixant le régime douanier de certains produits marocains importés en Afrique Occidentale Française.

Elle a ensuite entendu un compte rendu de la mission d'information effectuée par quelques-uns de ses membres en Allemagne occidentale. Cette mission, axée sur l'organisation du commerce extérieur en Allemagne et sur le fonctionnement des instituts de conjoncture et de recherche économique, a mené successivement les membres de la délégation à Hambourg, Kiel, Hanovre et Cologne.

MM. Brousse, Charles Durand et le Président, qui ont participé à cette mission d'information, en ont tiré devant la commission les enseignements, notamment sur le plan de l'exportation des produits agricoles français en Allemagne occidentale et sur celui de l'importance prise dans ce pays par la recherche économique et les études de marchés.

M. Hoeffel, qui avait assisté, en Westphalie, au Congrès des instituts des coopératives, a confronté ses points de vue sur l'économie allemande avec ceux de ses collègues.

Enfin, la commission a chargé son Président de déposer une question orale avec débat sur l'organisation et la politique du commerce extérieur en France et sur la suppression de la taxe de statistique et de contrôle douanier.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 12 mai 1954. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a fait part à ses collègues de l'état des délibérations et des négociations qui se poursuivent à la Conférence de Genève.

Commentant le texte de la proposition du Viet-Minh déposée le 10 mai 1954 selon la version donnée dans les dépêches du Ministère des Affaires étrangères, le Président a fait ressortir l'importance des articles 3, 4 et 5 de la proposition du Viet-Minh au sujet de l'organisation d'élections générales au Viet-Nam qui devraient avoir lieu après « la constitution des comités consultatifs garantissant la libre activité des partis, groupes et des organisations démocratiques, sociales et patriotiques. »

M. Marcel Plaisant a tenu à faire observer la concordance singulière de cette formule avec celle que l'on peut retrouver dans les propositions faites par M. Molotov à la Conférence de Berlin,

tendant à organiser des élections générales en Allemagne occidentale et en Allemagne orientale conçues de la même façon avec le concours des partis, groupes et associations démocratiques et sociales. L'identité des formules laisse préjuger de la persévérance du dessein vers le même but.

L'intention du Gouvernement français serait de consulter les autorités et les chefs responsables avant de donner une réponse à la proposition du Viet-Minh.

M. Marcel Plaisant a laissé apercevoir les données possibles d'un regroupement des forces et des zones d'influence dans l'hypothèse d'une suspension des armes.

En ce qui concerne le Maroc, la commission a adopté le questionnaire préparé par son Comité spécial, destiné à fixer les points et les limites de l'enquête impartie à une mission d'information : seront recherchées les raisons d'ordre politique, économique et social des troubles actuels et l'examen des institutions propres à organiser un régime politique et représentatif des divers éléments de la population afin de maintenir une collaboration confiante entre la France et le Maroc.

MM. d'Argenlieu, Chazette, Marius Moutet et Yver, ont été nommés membres titulaires de la commission chargée d'une mission d'information et de contrôle, MM. Brizard et Saller membres suppléants.

La commission a ouvert un débat sur la proposition de résolution de M. Maroger, exposant les principes d'une transformation éventuelle du Traité de la Communauté Européenne de Défense et tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir des négociations avec les Gouvernements intéressés.

Une discussion contradictoire s'est engagée, à laquelle ont participé MM. Commin, Michel Debré, Ernest Pezet, Réveillaud, Saller, le Président et M. Maroger à titre consultatif.

La commission a décidé de reprendre ce débat et d'adopter ultérieurement une conclusion.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 12 mai 1954. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Coupigny, tendant à l'adoption, sans modification, de la proposition de loi (n° 130, année 1954) relative aux médecins et pharmaciens intégrés dans l'armée active sans concours du fait d'événements de guerre.

Elle s'est associée au deuil de la Nation à la suite de la chute de Dien-Bien-Phu et elle a chargé son Président d'exprimer son admiration reconnaissante pour l'héroïque garnison du camp retranché.

Devant la gravité de la situation en Indochine, elle a chargé son Président d'inviter le Gouvernement à lui apporter tous les renseignements nécessaires sur l'avenir du corps expéditionnaire, dans les plus brefs délais, sous réserve que la confiance soit accordée au Gouvernement par l'Assemblée Nationale.

Sur la proposition de M. Chochoy, la commission a chargé MM. de Lachomette, Clerc, de Montullé, Chochoy, Henri Barré et Rotinat de s'informer sur le fonctionnement des poudreries.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 12 mai 1954. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a approuvé le rapport de M. Voure'h favorable à l'adoption du projet de loi (n° 147, année 1954) tendant à abroger la loi n° 46-2193 du 11 octobre 1946 relative à certaines conditions d'accès au diplôme d'Etat de docteur en médecine, de chirurgien-dentiste et de pharmacien et à modifier l'article 360 du Code de la santé publique.

Puis, elle a procédé à un large échange de vues sur la question orale avec débat de M. Georges Pernot, relative aux mesures à prendre pour lutter contre l'alcoolisme.

La commission s'est, une fois de plus, trouvée unanime sur la nécessité de combattre, par tous les moyens, ce fléau social dans ses causes profondes. Elle a confié à son Président le soin de prendre la parole en son nom au cours du débat public.

FINANCES

Mercredi 12 mai 1954. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté, sur le rapport de M. Jean Berthoin, rapporteur général :

1° Le projet de loi (n° 222, année 1954) collectif de régularisation portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1951 et 1952 ;

2° Le projet de loi (n° 221, année 1954) portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 12 mai 1954. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Jean Geoffroy sur la proposition de loi (n° 109, année 1954) tendant à permettre de compléter, dans certains tribunaux, le nombre des avoués nécessaires à la représentation des parties ayant un intérêt distinct.

Sur la proposition du rapporteur, le texte modificatif proposé pour l'article 20 de la loi du 16 juillet 1930 a reçu la nouvelle rédaction suivante :

« Lorsque, dans une circonscription judiciaire, le nombre des avoués se trouve, dans une même cause, inférieur au nombre des parties ayant des intérêts contraires, les parties peuvent, avec l'autorisation du président du tribunal, désigner, pour les représenter, un avoué d'une autre circonscription judiciaire relevant de la même chambre départementale. »

La commission a désigné comme rapporteurs :

— M. Gilbert-Jules, de la proposition de loi (n° 168, année 1954) tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir à l'expulsion de certains occupants et à modifier l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et tempo-

raires en vue de remédier à la crise du logement (en remplacement de M. Boivin-Champeaux, démissionnaire) ;

— M. Robert Chevalier, de la proposition de résolution de M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre, (n° 176, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à déposer, dans le plus bref délai et au plus tard avant le 1^{er} juin 1954, un projet de loi portant réforme hypothécaire ;

— M. Biatarana, de la proposition de loi (n° 226, année 1954) tendant à modifier l'article 6 de l'acte dit loi du 22 février 1941 relatif à la lutte contre l'hypodermose des bovidés ;

— M. Vauthier, de la proposition de loi (n° 236, année 1954) tendant à modifier l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes.

En outre, M. Marcilhacy a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 111, année 1954) tendant à fixer le statut des gérants de société au regard de la législation de sécurité sociale, dont la commission du travail est saisie au fond.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 13 mai 1954. — *Présidence de M. Jean Bertaud, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, adopté les conclusions favorables du rapport de M. Julien Brunhes sur la proposition de résolution de M. Walker (n° 34, année 1954), relative au Canal du Nord.

M. Jean Bertaud a été désigné, ensuite, comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 234, année 1954), relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la S. N. C. F. — texte dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

La commission a ensuite entendu MM. Coquant et Desvignes, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, sur *le fonctionnement et le mode de financement du Fonds spécial d'investissement routier.*

Le premier, après avoir rappelé les circonstances de la création du Fonds, a marqué l'amenuisement progressif des crédits mis à sa disposition, alors qu'à l'origine il devait être alimenté

par 18 % de la taxe intérieure sur les carburants pour la tranche nationale, 2 % pour la tranche départementale et 2 % également pour la tranche vicinale.

Il a apporté ensuite des précisions sur les chapitres du programme initial du Fonds routier (sur le plan national), d'une consistance de 143 milliards (dont 60 pour l'aménagement des grands itinéraires, 18 pour les autoroutes de dégagement, 32 pour les centres urbains...), et sur les travaux déjà réalisés dans les différents domaines.

Le second a donné des éclaircissements relatifs aux tranches départementale et vicinale, dont l'utilisation relève du Ministère de l'Intérieur et des Conseils généraux intéressés. Avant de donner le détail des programmes proposés et de leur réalisation, il a souligné les difficultés résultant de la « richesse » relative des départements, de la longueur de leurs routes et de l'intensité de la circulation automobile.

Enfin, MM. Coquant et Desvignes ont répondu aux questions qui leur ont été posées par MM. Bouquerel (sur l'important problème des « crédits de report »), Jean Bertaud, Julien Brunhes, Pinton, Walker, Reynouard et Paul Chevallier.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 13 mai 1954. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a désigné M. Bousch comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 243, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi majorant de 25 % les prestations servies par la Caisse autonome nationale de Sécurité sociale dans les mines et accordant la réversibilité des deux tiers aux veuves des mineurs.

La commission a ensuite examiné le rapport pour avis de M. Cornat sur la proposition de loi (n° 137, année 1954) tendant à abroger les décrets du 11 mai 1953 qui étatisent des entreprises publiques et portent atteinte aux principes essentiels des nationalisations.

Le rapporteur a estimé que les décrets n° 53-412, 53-413 et 53-414 du 11 mai 1953, qui ont institué un contrôle *a priori* des entreprises nationalisées en accordant un droit de veto au Com-

missaire du Gouvernement et au Chef de la mission de contrôle économique et financier, et le décret n° 53-415, qui a renforcé le contrôle direct du Ministre de Tutelle et du Ministre des Finances sur certains aspects de la gestion financière des entreprises publiques, risquent de paralyser le fonctionnement des entreprises nationalisées déjà soumises, par ailleurs, à un contrôle *a posteriori* très diversifié.

En conséquence, le rapporteur a proposé l'adoption de la proposition de loi dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

Les conclusions du rapporteur ont été adoptées, après une discussion à laquelle ont pris part, notamment, MM. Armengaud, Bousch, le Rapporteur et le Président sur la nécessité d'indiquer au Gouvernement, en vue de la rédaction du projet de loi portant statut général des entreprises publiques prévu à l'article 2 de la proposition de loi en discussion, comment la commission entrevoit le contrôle des entreprises publiques.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Judi 13 mai 1954. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a procédé à un premier examen du projet de loi (n° 234, année 1954) relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la Société nationale des Chemins de fer français. Elle a désigné M. Chazette comme rapporteur dudit projet.

MM. Louis André, Georges Marrane, Zussy et le Président ont ensuite procédé à un échange de vues sur la situation des H. L. M.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Judi 13 mai 1954. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a nommé M. Coupigny rapporteur de la proposition de loi (n° 145, année 1954, relative aux conditions d'éligibilité de certains fonctionnaires dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer, en remplacement de M. Razac, démissionnaire.